

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2016

Par convocation en date du 10 septembre 2016, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 16 septembre 2016 à 19h.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil était présent, Marc TAMAIN arrivé à 20h.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2016 ;
- ✓ Présentation du bilan énergétique des bâtiments municipaux et analyse de l'école par Florent SOLEIHAC ,conseiller en énergie partagée du SYDER ;
- ✓ Rapport d'activité de la COR sur le prix et la qualité du service déchets ;
- ✓ Rapport d'activité de la COR sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ;
- ✓ Convention d'occupation précaire d'une parcelle de la zone artisanale ;
- ✓ Bilan du périscolaire 2015-2016 et point sur la rentrée scolaire ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sophie Biacabe est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est modifié et nous commençons la séance par la présentation du bilan énergétique.

2. Présentation du bilan énergétique des bâtiments

M Florent SOLEIHAC nous transmet un rapport sur le bilan énergétique et nous propose diverses solutions afin de baisser notre consommation : éclairage supprimé la nuit, isolation des combles de l'école, changement de chaudière...Son rapport est joint à ce compte rendu. Nous le remercions pour son travail et nous indiquons qu'un autre travail sur l'éclairage public fait également l'objet d'une étude parallèle.

3. Approbation du compte rendu du conseil du 8 juillet 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Une remarque est faite de la part de MF Ducert, concernant le ramassage scolaire.

En effet, il n'y a plus de ramassage scolaire pour les enfants de Dième et de Saint Apolinaire. Monsieur le Maire explique que ce service était habituellement financé par le Département, mais que celui-ci nous a informés fin juin, qu'il ne remplirait plus cette fonction à partir de la rentrée 2016-2017.

Il précise que c'est également le cas pour la commune de Saint Romain de Popey, et que pour le moment, les parents doivent donc se débrouiller par leurs propres moyens.

Monsieur le Maire profite de ce moment de remarques pour préciser que le prix d'achat des repas de cantine est de 3,80 euros pour les parents et que la commune paie effectivement 3,80 euros.

Un appel d'offre a été lancé pour cette année 2016-2017, et le retour des offres est prévu le 14 octobre. John est toujours intéressé par ce marché ainsi que l'entreprise actuelle de Chessy les Mines et peut-être d'autres participants également.

4. PLU : synthèse de l'avis des Personnes Publiques Associées et information sur le déroulement de la suite.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 1 septembre suite à l'enquête publique avec les personnes de la DDT, des bâtiments de France, des personnes du SCOT, des représentants de St Clément sous Valsonne, de Tarare, d'Amplepuis, des personnes également de la chambre d'agriculture.

Cette réunion avait 2 buts principaux :

- Tenir compte de l'enquête publique
- Savoir comment on décide de répondre notamment aux personnes représentantes de l'Etat.
-

Monsieur Le Maire rappelle que globalement ces personnes représentantes de l'Etat trouvent que nous avons classé trop de surfaces constructibles. Ils souhaiteraient que nous supprimions toutes les zones Uh, le Perrussel, Le Mont, le Rollin, ainsi que la Traverserie et l'extension de la zone artisanale.

Après de nombreuses et longues discussions, il fallait décider de répondre à au moins une demande forte de l'Etat sinon nous n'aurions pas eu gain de cause.

Monsieur Le Maire nous propose alors une nouvelle carte : il nous indique que la Raye et le Perrussel n'ont pas fait l'objet de nouvelles remarques. La zone du Berthier redeviendrait un hameau naturel car l'étude géologique identifie une partie de cette zone avec un risque de glissement élevé.

Concernant le Mont, le SCOT pense qu'il ne faut pas changer. Le Maire propose de ne pas changer le zonage.

Pour le hameau de Combe Farnas, le rapport du commissaire enquêteur avait recommandé de reprendre l'ancien zonage, c'est-à-dire de reprendre toute la partie basse, ce qui est proposé par Monsieur Le Maire.

Le point dur concerne la zone 1AUa, la vallée remarquable de la Croze. Nous n'avons pas d'autre choix de supprimer une partie. Il nous restera tout de même toujours la possibilité conformément au PADD de réactiver le dossier si nécessaire. La partie supprimée permet de diminuer de 8 logements, nous redescendrions donc en dessous du nombre initialement imposé (nous serions à 47 au lieu des 55 avant, pour un objectif maximal à 50).

Les personnes de l'Etat ont également demandé de mettre une trame verte le long de la rivière du Soanan, classée en zone ZNIEF, qui permet de protéger celle-ci et de garder la possibilité de traverser le village le long de ce cours d'eau.

Sur la zone d'activité, Monsieur Le Maire indique qu'il souhaite maintenir ce qui était prévu initialement. Nous avons à ce sujet un appui de la COR puisque celle-ci est intéressée par l'achat d'un terrain pour un projet.

Monsieur Le Maire continue le débat en l'élargissant sur le sujet de la carrière : il nous a réexpliqué rapidement ses échanges avec les représentants de l'Etat. Il indique cet été avoir évoqué le sujet avec les élus locaux et de nouveau avec M. Le Sous Préfet de Région. Une contre proposition a été formulée donnant bon espoir d'une issue favorable.

La DDT souhaite que la commune approuve au plus vite le PLU. Ainsi, l'instruction de l'autorisation d'exploiter s'effectuera dans le cadre du document d'urbanisme en vigueur.

Une autre question se pose sur les parcelles 215 et 217. Ce sera débattu avec le bureau d'études.

5. Rapport d'activité de la COR sur le prix et la qualité du service des déchets.

M. le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets établi par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets exercice 2015 ;

INDIQUE que le rapport est mis à disposition du public.

6. Rapport d'activité de la COR sur Objet : Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - exercice 2015

M. le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif exercice 2015 ;

INDIQUE que le rapport est mis à disposition du public.

7. Convention d'occupation précaire d'une parcelle de la zone artisanale.

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la Société Industrielle Valsonnaise qui, suite à l'obtention d'un marché, se trouvait dépourvue en terme de stockage.

Afin de les dépanner, il a été convenu que la parcelle AC 317 serait mise à disposition de l'entreprise à compter du 1er septembre 2016 dans le cadre d'une occupation précaire libérable sous un délai d'un mois à la demande expresse de la commune. Le prix proposé est de 250 € HT / mois.

L'entreprise devra entretenir le terrain et le laisser dans l'état initial.

Une convention de mise à disposition précaire sera signée entre l'entreprise et la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de mise à disposition de la parcelle à 250 € HT par mois

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la société industrielle valsonnaise ainsi que tout acte nécessaire à l'application de la décision.

8. Bilan périscolaire 2015-2016

Michèle Collin présente ce bilan.

Ce bilan est à peu près en équilibre, comme l'année précédente, avec une dépense globale d'environ 13 000 euros.

Les dépenses sont réparties comme suit par trimestre (paies des intervenants, du personnel de la commune et de l'embauche de Maxime pour la maternelle)

1^{er} trimestre : 4000 €

2^{eme} trimestre : 5000 €

3^{eme} trimestre : 2800 €

Les recettes par les familles :

1^{er} trimestre : 1700 €

2^{eme} trimestre : 2200 €

3^{eme} trimestre : 2300 €

L'Etat donne 50 euros par enfant : soit $135 \times 50 = 6750$ €

Aide de la CAF, à hauteur de

0.53cents/heure de présence d'enfants, d'où la nécessité de tenir à jour un registre complet des enfants présents lors de ce périscolaire.

Cette année, il est inscrit 155 enfants, à l'école et 92 en périscolaire. Cela demande beaucoup de travail et de recherche d'intervenants, parfois à la dernière minute car les parents ne font pas toujours les inscriptions dans les délais pour laisser le temps de se retourner. Il y a eu des permanences en juin/juillet et possibilité de s'inscrire pendant les vacances à l'agence postale.

Michèle Collin a trouvé en urgence 2 nouveaux intervenants : un dans le domaine de la poterie et l'autre dans le sport.

Il y a pour le moment quasiment 90 enfants inscrits, environ 40 en maternelle et 49 en primaire.

Michèle Collin explique que cette année, il a été décidé de faire des activités différentes pour les tous petits et les plus grands, notamment pour le sport, le bricolage.

Des membres du conseil font remonter l'information que les personnes gérant la cantine sur le temps de midi se plaignent des conditions de travail qui leur semblent difficiles. Ceci pour notamment deux raisons : du nombre d'enfants important restant pendant la pause déjeuner au sein de l'école et du lieu de la cantine étant un peu exigu. Elles émettaient leur souhait de pouvoir faire déjeuner les enfants à la salle des fêtes. Monsieur le Maire est contre car les locaux ne sont pas adaptés au niveau sonore et sanitaire et il ne souhaite pas prendre de risque de faire circuler environ 90 enfants sur le trottoir par soucis de sécurité.

Il est proposé de trouver une école ayant le même nombre d'enfants et de voir comment cela se passe afin de trouver de nouvelles idées éventuellement.

9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique que la signature pour l'acquisition du terrain Planus est faite, le terrain appartient donc maintenant à la commune.

Il indique également qu'il a donné son accord pour un permis de construire à Mireille Grillet pour la construction d'une bergerie.

Il informe qu'une visite de conformité est prévue afin de s'assurer que le hangar à bois prévu est bien conforme au plan d'origine.

La maîtrise d'ouvrage pour la maison des associations a été attribuée à Patrick DEVEREAUX. Il a une mission complète avec OPC.

Monsieur le Maire nous signale qu'il a porté plainte auprès de la gendarmerie pour dégradations de biens publics par des tags. Ces tags représentent un « mot » SAGA.

Concernant le stationnement des personnes de la chasse, il est demandé de ne plus stationner le long de la route, afin que les véhicules soient visibles depuis le local de la chasse. En effet, il peut y avoir des armes dans les véhicules, et étant donné la situation de vigilance actuelle demandée par le gouvernement, il ne semblait pas opportun de laisser des véhicules loin de ce bâtiment. La commune a donc mis à disposition le premier court de tennis afin de servir de parking. C'est une décision exceptionnelle et révoquable à tout moment.

Monsieur le Maire nous signale que samedi 17 septembre a lieu la journée du patrimoine et qu'à cette occasion, une exposition sur la citoyenneté est organisée en mairie, une personne de la COR chargée du patrimoine a ressorti diverses archives très intéressantes sur le sujet, et il nous invite à y participer.

Le local de l'association de foot a bien avancé, et les travaux vont suivre leur cours comme prévu.

Un tour de table est réalisé.

Jean Yves Rosset fait remonter l'information que M Bouticourt (responsable de l'opération éolienne pour EDF) démarcherait des valsonnais, notamment ceux se situant vers Langenève. Il leur a dit qu'il déposerait à l'automne une autre demande. Les personnes comprennent que le projet va se faire alors que ce n'est pas encore le cas.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait effectivement pu prévenir de sa démarche, même si nous lui avons demandé de bien informer les personnes plus directement impactées par ces constructions.

Cécile Dutraive intervient sur le dossier du chemin du Jacquet en précisant que le rapport émis par l'avocat de la cours de Cassation est un très bon rapport. Il faut maintenant laisser faire l'appréciation des juges qui peut être mitigée. L'avocat a notamment bien fait remonter l'information de la définition d'un chemin rural inscrit dans un cadastre et d'un chemin à usage public.

Pour finir, Monsieur le Maire précise qu'une demande de visite du chantier actuel a été faite avec l'architecte, sans doute cette visite se ferait un samedi. Il nous tiendra informé.

Ayant fini l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15

Fait à Valsonne, le 23 septembre 2016,

La secrétaire de séance

Le Maire

Sophie BIACABE

Patrick BOURRASSAUT